



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Date de convocation :
06 décembre 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 2
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
06 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : M. MEUNIER à Mme HOUARD et Mme BUREAU à M. DA ROCHA.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

149/2023 – CONVENTIONS RENCONTRE DEPARTEMENTALE DE GUITARES

8.9 Culture

Mme FOURNIER présente ce dossier

Afin de favoriser les échanges entre musiciens de différentes villes, le Pôle d'Enseignement Artistique de Mehun-sur-Yèvre organise cette année la « Rencontre Départementale de Guitares classiques » entre professeurs et élèves.

Les élèves du Pôle d'Enseignement Artistique de Mehun-sur-Yèvre, de l'École Municipale de Musique de Saint-Amand-Montrond, du Conservatoire à Rayonnement Intercommunale de Vierzon, du Conservatoire Municipale d'Issoudun, des écoles associatives « Les Hautes Terres Musicales » d'Henrichemont et l'« Anacrouse » de La Chapelle-Saint-Ursin seront réunis pour l'occasion.

Ce projet, réunissant les élèves et les professeurs de différentes villes, permet la valorisation et le partage de pratiques musicales dans chaque territoire.

La Rencontre Départementale de Guitares permet aux participants de découvrir et d'expérimenter, dans une démarche d'amélioration continue propice à la créativité.

Ces rencontres favorisent un partage musical dans un climat agréable et serein.

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Culture, Tourisme, Manifestations, communication, Enseignements et Artistiques » du 23 novembre 2023,

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des conventions présentées et en avoir délibéré :

➤ Approuve les termes de ces conventions.

Autorise le Maire ou son adjoint délégué à les signer ainsi que tout acte y afférent.



Le Maire,

Jean-Louis SALAK



La secrétaire de Séance,

Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la
Commune : 14 / Décembre / 2023

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>